



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 60220

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la proposition du Conseil économique et social, page 38 de son avis « L'avenir des chambres de commerce et d'industrie », de redéfinir les rôles respectifs du président, du bureau et de l'assemblée générale. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition et de lui préciser les orientations qu'il pourrait retenir.

Texte de la réponse

Le rapport sur l'avenir des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), adopté par le Conseil économique et social le 4 avril 2001, constitue un document particulièrement dense, formulant des propositions souvent innovantes. Il préconise une réforme en deux étapes. La révision des missions des organes dirigeants des CCI et, à cette fin, une meilleure définition du rôle respectif du président, du bureau et de l'assemblée générale, font partie des propositions de réforme à envisager à l'horizon des élections 2003, selon les propres termes du Conseil. Les Chambres réunies au sein de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie n'ont pas encore fait connaître leur point de vue en la matière. Néanmoins, les Ministres de tutelle ne peuvent qu'accueillir favorablement, a priori, cette proposition du Conseil. Pour mémoire, si la réglementation actuelle prévoit l'élection d'un bureau par l'assemblée générale, elle ne lui assigne aucune fonction particulière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60220

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2353

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4122